

## L'éditorial de Jean Saint-Josse



Président de CPNT

### Le cap est franchi !

Une fois encore, CPNT a eu besoin de vous et vous avez répondu présents : je vous en remercie chaleureusement !

Il nous manquait 110.000 € pour boucler le budget et nous les avons réunis ! Le budget 2005 est donc équilibré. Aujourd'hui, la pression politique est telle que l'enjeu est de nous faire disparaître : ils n'y ont pas réussi car nous avons " le cuir dur " et savons nous mobiliser quand ça va mal.

Nous n'avons pas d'autre solution que de rétablir un rapport de forces qui fera que nos revendications pourront être prises en compte.

Pour ce faire, il nous faut continuer à être nombreux, déterminés et unis et ne pas croire en des promesses qui demain, comme toujours, ne seront pas tenues.

Mais comment agir, faire connaître nos idées si les

moyens sont limités ou inexistantes ?

Un mouvement puissant ne peut l'être sans adhérents, sans soutien permanent.

Soyons clairs : l'adhésion est un acte citoyen. Elle nous permet de faire passer notre message tout en apportant des finances indispensables pour fonctionner.

**Merci à tous pour votre soutien !**

#### Des adhésions !

Parce que les adhésions et les dons sont nos seules ressources pour assurer le fonctionnement quotidien du Mouvement, il faut continuer à en récolter, encore en **Le combat continue !** cette année 2006.

Je vous demande donc de renouveler votre adhésion dès qu'elle arrivera à son terme mais aussi de faire adhérer votre entourage (famille, amis, collègues, chasseurs, pêcheurs,...) et au minimum, une personne supplémentaire. Faites des

parrainages ! Faites réadhérer ceux qui ne l'ont pas encore fait !

#### Des dons !

Un autre moyen pour aider CPNT est de faire des dons, mêmes minimes. **Pour chaque adhésion et chaque don, vous en récupérez 60% sur vos impôts 2006.**

L'avenir de CPNT est entre vos mains. Aidez et soutenez CPNT pour continuer à défendre nos valeurs et porter nos revendications (ruralité, chasse, pêche, environnement, etc.).

**Il y aura de grands rendez-vous en 2007 : CPNT doit y être présent pour porter le message de la ruralité, des chasseurs, des pêcheurs et de tous ceux qui vivent et font vivre nos territoires au quotidien.**

Je compte sur vous pour nous aider à préparer cet avenir et ces échéances si importantes pour l'avenir de notre pays, je vous remercie chaleureusement par avance.

## Sommaire

### Billet d'humeur

Appelants et grippe aviaire : le scandale continue ! ..... 2



### CHASSE

Lettre-type à envoyer à la Ministre de l'Ecologie et à vos parlementaires..... 6  
Demandez à Chirac et Villepin le remboursement de votre saison .... 7

### Environnement

Natura 2000 :  
Les classements continuent ..... 8  
CPNT Aveyron dénonce ..... 8  
Tout y passera, rien ne les arrête !... 8

### Europe

Ils n'ont décidément toujours rien compris !!! ..... 9  
Attention à ne pas déshabiller et spolier la France ! ..... 9

### Territoire

Restauration : mic-mac sur la T.V.A. à 5,5 % ..... 10  
Carburant : CPNT dénonce la hausse constante des prix .... 10

**La boutique CPNT** ..... 11

**Adhésion** ..... 12

*Le Président, le Comité Exécutif, les Délégués Départementaux, les Conseillers Généraux, les Maires, et le personnel du Mouvement CPNT vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2006*



## ■ APPELANTS ET GRIPPE AVIAIRE : le scandale continue ! pour CPNT, il est indispensable de maintenir la pression pour garantir l'avenir de la chasse avec appelants ! Rejoignez-nous et avec CPNT, agissez !

### Une manipulation et une intox d'Etat !

L'épisode grippe aviaire qui frappe actuellement de plein fouet les hutteurs et chasseurs de gibier d'eau français est, nous le savons tous, inacceptable parce qu'injustifié et disproportionné.

On constate ainsi, dans cette affaire, une application discriminatoire et excessive du principe de précaution qui ne sert d'alibi, à nos détracteurs, que pour atteindre une fois de plus, avec la complicité des gouvernants, la chasse populaire du gibier d'eau et l'usage des appelants. Rappelons en effet que la reconduction de l'arrêté fin novembre s'est faite sans concertation, sans motivation sérieuse et surtout, sur intervention et pression directe de l'Elysée et de Matignon !

Aucune analyse scientifique et rationnelle objective ne permet de motiver ces brimades et contraintes dont les chasseurs de gibier d'eau sont seuls l'objet. Rappelons ainsi que le principe de précaution n'est guère appliqué, ni même revendiqué, en ce qui concerne les canalisations en plomb d'adduction de l'eau potable dans les grandes villes alors que le risque de saturnisme est flagrant ! Il en est de même avec l'échinococcose alvéolaire, maladie du renard mortelle pour l'homme, où rien n'est fait !

**Pour CPNT, l'Etat ayant " tué " la saison de chasse des hutteurs, il conviendrait qu'il leur rembourse tous les frais engagés et notamment les redevances cynégétiques du permis de chasser que l'Etat a donc indûment perçues ! N'hésitez pas à le réclamer en écrivant à l'Elysée (c'est gratuit : pas**

besoin de timbre !), voir le courrier ci-joint page 7

On ment aux Français pour mieux tuer la chasse et faire de ses adeptes les boucs-émissaires et les parias porteurs de risque pour la population ! C'est une honte ! CPNT rappelle que les avis des experts (ONCFS, OIE, CLGA, AFSSA, Observatoire National de la faune sauvage et de ses habitats, OMPO, ...) sont unanimes pour rappeler que l'usage d'appelants pour la chasse des oiseaux d'eau ne constitue pas un risque supplémentaire d'intrusion du virus H5N1. Pourtant, alors que l'Etat sait si bien se servir d'études, même bidons, pour restreindre les périodes de chasse, cette fois-ci et curieusement, l'Etat sait les ignorer ! Pourquoi ? Au nom de quelle manipulation ? Cette entourage doit être rappelée aussi souvent que possible.

### " Petits rappels "

Un " petit " résumé de la situation, montrant le scandale et l'incongruité des mesures de restriction gouvernementales s'impose, sans négliger l'existence d'un éventuel risque de propagation du virus H5N1 de la grippe aviaire pour lequel les signataires proposent un système de veille sanitaire fondé sur l'usage et le suivi de leurs appelants. Il convient donc de rafraîchir la mémoire de " nos chers " dirigeants :

- Les plus récents rapports sanitaires et avis d'experts (AFSSA, ONCFS, CLGA, OIE,...), qui devraient seuls guider les ministres "compétents" dans leurs prises de décisions, relèvent que ces restrictions de chasse ne se justifient pas car sont notamment inutiles ;

### Communiqué de presse diffusé par CPNT le 30 novembre 2005 Grippe aviaire et interdiction des appelants pour la chasse : halte à la bêtise et à l'autisme du gouvernement !

CPNT condamne la décision unilatérale du gouvernement français de se plier une nouvelle fois aux diktats de l'Europe : c'est ainsi qu'il a décidé de prolonger jusqu'en Mai 2006 l'interdiction de chasser le gibier d'eau avec des appelants.

La saison de chasse des hutteurs et sauvaginaires est donc finie par la faute d'une décision à l'emporte-pièces totalement injustifiée, ce que reconnaissent les spécialistes et experts scientifiques de la grippe aviaire. L'Etat va-t-il donc rembourser aux chasseurs les taxes prélevées sur le permis de chasse alors qu'il leur interdit de pratiquer leur passion si coûteuse ? Alors, pour CPNT, pourquoi ce scandale de l'interdiction des appelants (alors qu'aucun cas de grippe aviaire n'est apparu en Europe), si ce n'est pour continuer la politique de destruction de la chasse aux migrateurs, menée par les différents gouvernements depuis plusieurs années ?

CPNT appelle tous les chasseurs à intervenir auprès des parlementaires, notamment de la majorité, et des ministres pour que la raison revienne et que cesse l'épidémie de pulsions antichasse, frappant les décideurs politiques une fois qu'ils sont élus !

Pour CPNT, un antidote existe contre cette maladie de l'antichasse : le bulletin de vote pour 2007 qui sera délivré sur ordonnance par CPNT !

- On assiste à un dévoiement sans bornes du principe de précaution,
- Aucun cas de grippe n'a été décelé sur le territoire depuis l'adoption de l'interdiction des appelants alors que les migrations sont en cours ;
  - Aucune preuve du risque que porteraient les appelants n'a été apportée à ce jour ;
  - Les autres pays européens, notamment les plus proches comme la Suisse et la Belgique ont allégé dernièrement leurs mesures de confinement et de circulation des oiseaux d'élevage devant l'amoindrissement du risque ;
- La Chine s'est engagée à vacciner 14 milliards de volailles et le Vietnam a procédé à la vaccination de 118 millions d'oiseaux : pourquoi les chasseurs français ne pourraient-ils pas alors vacciner les leurs (quelques centaines de milliers) si le risque est réel, ce qui reste à prouver ?
- Rappelons le caractère traditionnel, fortement enraciné dans de très nombreux départements, de la chasse du gibier d'eau avec appelants ;
- Rappelons les risques encourus par la filière avicole dans ce secteur fortement rural, notamment à l'approche de la période de reproduction, du fait de la reconduction des mesures restrictives ministérielles ;
- Rappelons l'importance des zones humides dans ce département dans les migrations des oiseaux d'eau tant post-nuptiale que de retour ;
- Rappelons l'aspect touristique que représentent les oiseaux d'eau dans ces départements et les retombées économiques conséquentes ;
- Rappelons les pertes d'emplois que ne manquerait pas d'induire une reconduction de l'interdiction de l'usage normal des appelants pour 2006-2007 ;
- Rappelons les conséquences qui peuvent en découler sur les structures associatives cynégétiques qui gèrent l'activité chasse dans notre pays ;
- Rappelons le risque écologique majeur pour les zones humides que pourrait constituer une baisse de leur attrait pour les chasseurs de gibier d'eau ;

● Rappelons qu'une levée de l'interdiction des appelants permettrait aux chasseurs de ... chasser et donc, d'assurer une action de prévention et de veille sanitaire permanente et globale que seul eux sont capables de mettre en œuvre. Etc...

## Double langage du gouvernement

Alors même qu'aucun cas n'a été recensé en France, le Premier Ministre a annoncé officiellement à Amiens le 2 décembre, après s'être fait vivement interpellé par N. Lottin qu'il avait dorénavant "la volonté de trouver une solution intelligente au sein d'un Comité Technique Grippe Aviaire dans lequel les chasseurs de gibier d'eau auront un rôle à jouer, notamment en matière de veille sanitaire". Exactement ce que CPNT revendique depuis des mois (voir nos communiqués de presse). Pourtant, ces propos semblent bien contradictoires avec la décision gouvernementale unilatérale de reconduire l'interdiction des appelants !

Apparemment, cette décision, si on analyse les propos du Premier Ministre, ne constitue pas "une solution intelligente" puisqu'elle écarte sans réserve, ni argumentation, toutes les solutions proposées par les chasseurs et CPNT ; solutions d'ailleurs validées par l'ONCFS lui-même !

## A la tête du client : où est la cohérence ?

Selon les départements concernés, les mesures ne sont pas les mêmes déjà à l'origine puisque le confinement ne concerne que 25 départements (visiblement, d'après nos technocrates parisiens, les oiseaux migrateurs qui descendent du Nord au Sud, choisissent la technique du saut de puce et sélectionnent leurs zones administratives de stationnement...).

De même, au royaume administratif d'Ubu, les mesures d'application de l'arrêté d'interdiction des appelants sont différentes. Ainsi, sachez qu'on peut transporter une volaille mais pas un appelant... Cherchez l'erreur !

De plus, s'est instituée une situation très hétérogène où les mesures obtenues par les chasseurs, sont différentes selon les départements : le risque n'y serait donc pas le même ? Ainsi, en Gironde ou dans la Somme, le transport, les parcs de hutte, les cages hors d'eau sont autorisés. Dans le Pas de Calais, seules les cages, et pas le transport (comment alors aller remplir les cages et chasser pour ceux qui n'ont pas leurs appelants en permanence à la hutte, c'est-à-dire la majorité des chasseurs ? En Ille et Vilaine, aucune autorisation, interdiction totale de tout ! Dans le département voisin, le Calvados, sont autorisés. Ce n'est d'ailleurs pas un secret (sauf de polichinelle) puisque ceci figure sur les sites internet des fédérations concernées.

## Que l'accessoire et le temporaire ne deviennent pas ... permanents et définitifs !

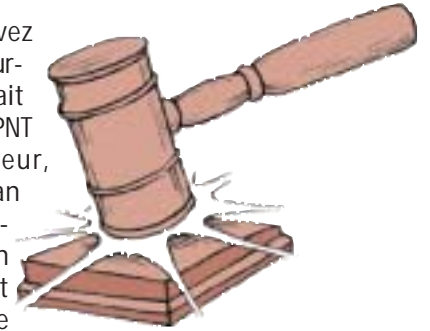
Il faut une action en deux phases : dans un 1er temps, obtenir des mesures départementales d'application aménagée de l'arrêté A LA CONDITION QU'ELLES NE SOIENT QUE TEMPORAIRES (puisqu'elles ne sont qu'à minima et insuffisantes : c'est toujours ça de gagné, certes, mais pas satisfaisant) et dans un 2ème temps, obtenir la suppression DEFINITIVE ET PERMANENTE de ces mesures d'interdiction.

En effet, il faut bien être conscient que cette situation risque fort bien de se représenter pour la saison prochaine, avec les migrations qui ne vont pas s'arrêter. Déjà la fin de saison est "morte" pour les chasseurs avec appe-

## FAITS DIVERS :

### YVES BUTEL PERD SON PROCES CONTRE CPNT

Comme vous le savez (Cf nos précédents journaux), Yves BUTEL avait intenté un procès à CPNT et à notre directeur, Frédéric NIHOUS, l'an passé. Il nous attaquait en diffamation en nous reprochant d'avoir porté atteinte à son honneur en qualifiant dans notre journal sa candidature chez Philippe de Villiers aux dernières européennes de trahison et désertion et en lui reprochant ce que ça avait coûté financièrement à CPNT.



Bonne nouvelle depuis et confirmation du jugement en première instance. En effet, la Cour d'Appel d'Amiens vient de confirmer ce jugement en estimant qu'il n'y avait pas de diffamation dans les propos du Directeur de CPNT : Yves BUTEL est donc débouté et a perdu son procès contre CPNT !

Pour mémoire, cette affaire est une démarche personnelle de l'ancien Député européen. Il avait en effet perdu les élections en 2004 sous l'étiquette Villiériste et n'avait pas été réélu au Parlement européen. Ceci explique peut-être cela... ■

**HORS-SERIE SPECIAL SANGLIER :**  
**un magazine 100 % Pure Passion**

**Le Sanglier !**  
7,50 €

A la fois craint et respecté, le **sanglier** ne laisse jamais indifférent et reste le gibier le plus convoité des chasseurs Français.

Votre cœur va battre à chaque page comme lors d'une belle menée de chiens rouants.

A l'approche, à l'affût ou en battue, découvrez la chasse et le savoir chasser de **sanglier**, les comportements de l'animal, les meilleurs aménagements, conseils les par des professionnels, les techniques de chasse passées au trible.

Mieux comprendre cet animal mythique pour mieux le chasser, c'est le but de ce numéro spécial à lire et à relire pour percer tous les secrets de la **bête noire**.

Pour cela, retourner vite le bon de commande ci-dessous

**COUPON REPOSE**

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Je commande \_\_\_\_\_ exemplaires du hors-série "**SANGLIER**" au prix unitaire de **7,50 €** (port compris).  
C-joint, règlement par  chèque  carte bancaire

A adresser à : **Éditions Chasse-Sports** - 16, boulevard de Ménilmontant - 75028 PARIS

lants puisque l'arrêté reconduit l'interdiction jusqu'au jour de la fermeture (d'ailleurs, au fait, quelles seront les dates ?...). Mais rien ne permet de dire que tout sera réglé pour la prochaine ouverture et il apparaît clair que si rien n'est fait pour inverser la tendance (notamment par des études et la pression politique), les mauvaises décisions gouvernementales d'aujourd'hui ont toutes les "chances" d'être reconduites pour la saison prochaine. Il faut donc peser pour infléchir la tendance.

C'est pourquoi CPNT appelle tous les chasseurs à soutenir et appuyer toutes les actions revendicatives et constructives, qui sont complémentaires. L'action et la pression, y compris par la manifestation, sont tout autant nécessaires et indispensables pour que les dossiers techniques puissent être ouverts par les décideurs et examinés : sans action et sans pression, pas de discussion, ni d'écoute ; pas d'avancée ! Les instances cynégétiques devraient bien se rappeler de cette règle élémentaire, même si l'annonce de la FNC d'attaquer devant le Conseil d'Etat ce funeste arrêté va dans le (très bon !) sens...

**Une action de terrain pour imposer un programme d'études nécessaire : que l'Etat paye ; il le peut en y affectant les redevances perçues indûment sur les chasseurs de gibier d'eau alors qu'ils ne peuvent pas chasser !**

Les chasseurs de gibier d'eau, conscients de l'inévitable récurrence du problème appelants dans le dossier grippe aviaire et de la nécessité d'arguments scientifiques irréfutables, se sont lancés dans un programme d'études sur le suivi des migrations et sur le déplacement du virus H5N1 afin d'adapter les mesures réellement aux risques et

à la situation réelle et non à la paranoïa écolo ou politique sur le sujet comme c'est le cas actuellement.

Le but est de mettre à disposition des décideurs des données fiables et irréfutables pour que le "grand cirque" cesse.

Le seul problème est cependant de savoir ce que ces décideurs feront de telles études ! En effet, rappelez-vous que pour les dates de chasse, après avoir demandé de telles études, ils n'ont pas hésité un seul instant à les écar-



Manifestation à Lille

ter et les ignorer pour consacrer des restrictions de périodes de chasse ! C'est la pression, sur le terrain et politique, qui pourra les imposer et les rendre incontournables ! Là est notre rôle à CPNT (comme ce fut le cas pour les reconquêtes cynégétiques où sans le score de Jean SAINT-JOSSE à l'élection présidentielle de 2002, jamais nous n'aurions eu ces avancées - au demeurant encore très insuffisantes), ce dont feraient bien de se rappeler certains grands manitous de la chasse !

**De l'intérêt et de la nécessité de se battre, bec et ongles, pour les appelants !**

C'est vital pour la continuation de l'exercice de notre chasse traditionnelle. Rappelons l'importance de

cette chasse, avec appelants, qui si elle était supprimée, provoquerait un séisme tant écologique qu'économique. Les arguments ne manquent pas :

- Le caractère culturel et traditionnel, fortement enraciné dans les départements où la chasse à la hutte/tonne est autorisée, de la chasse du gibier d'eau avec appelants ;
- les retombées économiques importantes, directes ou indirectes, de la pratique de cette chasse avec appelants ;
- les pertes d'emploi que pro-

Il est évident que tous ces arguments doivent être expliqués aux décideurs pour qu'ils reconsidèrent leur position et leur vision de la chasse.

## CPNT à l'action

CPNT dépense une énergie considérable depuis cet été pour se battre et mobiliser ses troupes contre les restrictions de la chasse aux appelants (communiqués, courriers d'intervention, tracts, manifestations, ...). **L'enjeu est de taille : il s'agit de la survie et de la pérennité d'une chasse traditionnelle.** Chaque chasseur doit se mobiliser et agir contre cette interdiction qui masque à peine une restriction des périodes et modes de chasse et contre un principe de précaution qui est devenu (comme le redoutait et l'annonçait CPNT depuis le début) une arme de restriction massive aux mains des écologistes extrêmes.

Depuis la fin août, CPNT est sur le pont et intervient contre cette nouvelle attaque contre la chasse du gibier d'eau.

En plus des très nombreuses interventions dans les médias (télévisions, radios, journaux), CPNT a diffusé auprès de ses responsables et dans ses réseaux des courriers d'intervention et d'alerte à adresser aux parlementaires et aux ministres : **vous trouverez ces modèles de courriers aux pages suivantes ; n'hésitez pas à les diffuser, les recopier et les envoyer aux personnes indiquées.**

Passant également à l'acte, des actions de terrain et manifestations ont été organisées par nos responsables régionaux CPNT : CAEN le 27 novembre et BORDEAUX, LILLE et ROUEN, de façon concertée et complémentaire le 17 décembre, sans parler des nombreuses réunions de terrain avec la base. Le thème? **"Rendez-nous nos appelants !"**

En dépit d'une apathie, voire même d'un boycott, par certaines instances locales de la chasse, (c'est déplorable : est-ce cela l'unité et la défense de la chasse ?), ces manifestations on été un succès même si, comme parfois pour les agriculteurs, les viticulteurs ou les routiers, l'une a été agitée, ce qui peut se comprendre vu le degré d'exaspération et de colère des chasseurs qui en ont ras-le-bol des attaques anti-chasse répétées chaque année.

De même, notre Conseiller général de l'Hérault, Christophe MORGO, a déposé et fait voter une motion en séance plénière pour exiger le retrait de l'arrêté d'interdiction et demander que les pouvoirs publics laissent les chasseurs chasser en paix et avec appelants !

Pour les manifestations organisées par CPNT, de très nombreux chasseurs nous ont rejoint : 800 à CAEN pour défiler devant la préfecture (ils ont obtenu grâce à cela des aménagements sur les appelants) ; quelques centaines à LILLE pour un défilé et une opération d'information du public sur l'inéptie gouvernementale ; le tout se soldant par un lâcher de canards à la préfecture (ambiance chaude car malgré nos demandes de rendez-vous répétées depuis 3 semaines, le représentant de l'Etat n'avait même pas daigné répondre ; c'est plus difficile pour un citoyen normal d'être écouté que pour un dealer ou brûleur de voitures...). A BORDEAUX, en présence de Jean Saint-Josse et de F. Magentias, conseiller Général CPNT de Gironde, près d'un millier de chasseurs en colère ont rappelé à l'Etat et au gouvernement qu'ils en avaient marre des restrictions infondées et des brimades. A ROUEN, ce furent 2000 chasseurs en colère qui défilèrent pour que cesse la mascarade et les délires écolos du ministère.



Photos du haut : la manifestation dans les rues de Bordeaux.

Photo ci-contre : parmi les manifestants, on notait la présence de Jean Saint-Josse, aux côtés de Francis Magentias Conseiller général CPNT de Gironde et Eddie Puyjalon délégué départemental.



La base des chasseurs se bouge avec CPNT ! D'ailleurs, le pouvoir devrait se rappeler que c'est elle qui votera en 2007 et pas seulement quelques barons amis et dociles. C'est bien CPNT qui sera candidat et pas d'autres... CPNT est donc bien présent, sur le terrain comme d'habitude, et continuera de l'être même si ça dérange certains... Rendez-vous en février car n'oubliez pas que la question des dates de fermeture n'est toujours pas réglée ! ■

## Un ami a disparu

Henri LATAPIE nous a quittés à 61 ans. Le 12 décembre, s'est éteint cet ardent militant de l'écologie de terrain, la vraie, celle qui agit, pas celle des salons ... qu'il n'a jamais vraiment aimés !

Pilier du Club "Galliformes de montagne", chasseur, pêcheur, montagnard, humaniste, Henri LATAPIE était un homme authentique qui se retrouvait dans les valeurs de CPNT.

Il avait rejoint le Bureau CPNT 65 au printemps 1999 pour une campagne européenne qui eut le résultat que l'on sait : 6 députés européens élus aussi grâce au travail de ces militants de terrain infatigables.

Actif, efficace, enthousiaste et ... modeste, ainsi était Henri. Toujours là quand sa présence, sa stature, le poids de sa parole s'imposaient comme une évidence, une sagesse.

Henri LATAPIE restera pour tous et pour CPNT un Citoyen préoccupé par l'avenir de sa vallée et de son terroir, ses difficultés et ses espérances ; un Militant fier, combattif, luttant encore dans ses Hautes-Pyrénées alors que la maladie le minait ; un Ami que nous porterons toujours dans nos cœurs.

CPNT présente à sa famille et à ses proches ses plus sincères et amicales condoléances.

## Soutenez les éleveurs de volailles et d'appelants

Il n'y a pas que les chasseurs de gibier d'eau qui sont dans l'œil du cyclone. En effet, avec les arrêtés de confinement, la situation est grave, et proche de la crise économique, pour les éleveurs d'appelants, d'oiseaux ou de volailles.

Par la paranoïa médiatique, les ventes ont chuté à quelques semaines des fêtes de fin d'année qui sont une période faste. Pourtant, rien ne le justifie : la viande peut être consommée car le virus est détruit par la chaleur mais le mal est fait.

Que dire également des interdictions de toutes les manifestations avicoles qui sont supprimées ?

Que dire des combats de coqs, véritable tradition et culture du Nord, qui se trouvent ainsi balayés du calendrier ?

Que dire de la ruine des éleveurs d'appelants qui, par les interdictions de transport de ceux-ci, ne peuvent donc plus rien vendre ?

C'est tout un pan de notre agriculture qui se trouve à l'abandon et en crise, pas loin d'être fatale, ce qui n'est pas admissible.

CPNT les assure de tout son soutien : notre combat est commun, regroupons-nous car l'union fait la force !

LETTRE-TYPE A RECOPIER ET A ENVOYER A : Mme N. OLLIN - Ministre de l'écologie - 20, avenue de Ségur 75032 PARIS 07 SP

Madame le Ministre,

Nous sommes un grand nombre de chasseurs à être profondément déçus et en colère suite à l'arrêté que le gouvernement a adopté et qui interdit l'utilisation et le transport des appelants jusqu'à la fin de la saison de chasse.

Je comprends que vous souhaitiez vous protéger politiquement en prenant ce type de décision faite pour rassurer l'opinion publique.

Cependant, je tiens à attirer votre attention sur quelques points:

La chasse du gibier d'eau, profondément utile pour l'entretien du milieu, a été amputée depuis plusieurs années de plus de 2 mois de chasse (juillet, août et février).

Cette fois, elle est victime par l'initiative injustifiée de " notre " propre ministre, de l'amputation d'un mode de chasse traditionnel pratiqué par des centaines de milliers de passionnés.

Sachez, Madame, que nous ne nous y trompons pas et qu'aucune raison scientifique n'est là pour justifier votre position, comme l'attestent les rapports d'organismes scientifiques comme l'AFSAA, l'ONCFS, l'OIE, etc.. Leurs différents avis sont là pour le confirmer.

Je vous remercie de m'apporter une réponse aux interrogations suivantes :

- Qu'en est t-il des pigeons des villes en contact permanent pendant le gagnage de la journée avec des pigeons ramiers, grands migrateurs ? Qu'en est-il des étourneaux qui envahissent nos villes et villages ? Qu'en est-il des mesures prises au sujet d'espèces non chassables pouvant être concernées comme les cormorans, mouettes, goélands, etc ? Avez-vous envisagé de demander aux grand-mères habituées de les nourrir sous abris confiné ?

- Qu'en est t-il des dispositions prises pour les réserves naturelles, accueillant des milliers d'oiseaux chaque année, et qui, à croire vos arguments sur les oiseaux gibiers, risquent de propager l'épizootie de manière incontrôlable ?

- Qu'en est t-il du manque d'information de nos concitoyens sur les 43 cas de grippe aviaire avérés au Pays Bas il y a deux ans? Souhaitez-vous leur en parler maintenant en leur expliquant que le gouvernement avait préféré les leur cacher ? Pourquoi un tel mensonge, une telle dissimulation ?

- Pourquoi maintenir de telles mesures restrictives alors que nos pays voisins (Suisse ou Belgique, par exemple) allègent leur dispositif en se basant sur les rapports d'experts ?

- Pourquoi ne pas permettre aux chasseurs de vacciner leurs appelants alors que la Chine ou le Vietnam procèdent à la vaccination de centaines de millions de volailles ?

Je finirai ce message en vous disant qu'il aurait été facile de nous ménager cette fois-ci en nous laissant chasser tout en nous recommandant de surveiller nos oiseaux que nous connaissons si bien d'un peu plus près (Est-ce possible ?), sans compter que nous seuls sommes capables d'assurer une veille sanitaire globale et permanente qui serait bien utile dans ce contexte.

Par ailleurs, à titre de comparaison, je vous rappelle que la grippe aviaire, même s'il faut rester vigilant bien sûr, a fait 60 morts en Asie (sur 2,2 milliards d'habitants) en 2 ans : c'est certes grave et trop mais que dire en comparaison avec la grippe "normale" qui fait plusieurs milliers de morts chaque année en France ? Que dire en comparaison de l'échinococcose alvéolaire, portée par le renard, qui fait 15 morts par ans en France et contre laquelle vous n'avez absolument rien fait ?!!!

Enfin, que dire de votre absence totale de recommandations, notamment aux chasseurs, sur le comportement à adopter face à un oiseau mort ? Aucune information, aucune réaction !

Encore une fois, nous avons l'impression d'être les dindons d'une farce qui ne nous fait plus rire.

Sachez, Madame le ministre que notre mécontentement est grand et que les très nombreux chasseurs de base qui me soutiennent et qui m'ont poussé à vous écrire sont aux abois. Je ne saurais bien entendu les empêcher de s'en souvenir le jour où, comme en novembre quand le vent passe à l'est et que nos cœurs battent la chamade, le vôtre battra au rythme du dépouillement du scrutin...

Je vous prie d'agréer, madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature :

## LETTRE-TYPE A RECOPIER ET A ENVOYER AUX PARLEMENTAIRES (DEPUTES ET SENATEURS) DE VOS SECTEURS

Madame, Monsieur le Député,

Depuis le 24 octobre dernier, les chasseurs de gibier d'eau ne peuvent plus utiliser et transporter leurs appelants, victimes d'une application particulièrement abusive, voire partielle, du principe de précaution.

En effet, les avis les plus autorisés sont unanimes pour affirmer que l'incidence des oiseaux migrateurs sur une éventuelle propagation du virus H5N1 en France est nulle ou négligeable, et que l'utilisation des appelants n'a elle non plus aucune incidence (voir pour cela les avis de l'AFSAA, du CLGA, Observatoire National de la Faune Sauvage, etc...). Je vous rappelle ceci sans oublier le fait qu'aucun cas n'est avéré et que cette décision désigne à la vindicte les chasseurs comme facteurs de risques alors que, rappelons-le, rien n'est au sujet des centaines d'espèces migratrices qui traversent notre pays actuellement alors même que certaines sont considérées par les Services Vétérinaires comme " très à risque " (mouettes, goélands, étourneaux, cormorans, ...) et au sujet desquelles rien n'est fait par les pouvoirs publics !

Depuis, l'arrêté d'interdiction a été reconduit scandaleusement par le gouvernement et sans aucun fondement !

Bien évidemment, cette nouvelle interdiction est très mal accueillie par nos chasseurs, et des réactions très dures (les manifestations ont déjà commencé en plusieurs points de France) sont à redouter tant l'incompréhension et la colère sont grandes face à cette décision injustifiée, notamment scientifiquement.

Je me permets de solliciter d'urgence votre intervention auprès de Monsieur le Premier Ministre, et auprès du Ministre de l'Ecologie et du Ministre de l'Agriculture, en vue d'obtenir une prise de décision conforme à la raison en permettant de nouveau l'utilisation des appelants. Cette mesure permettrait en outre de disposer d'un réseau de veille sanitaire permanent et global sur le territoire que seuls les chasseurs peuvent assurer.

Comptant sur votre action et vigilant quant à celle-ci, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations distinguées.

## Appelants interdits : demandez à Chirac et Villepin le remboursement de votre saison de chasse fichue

Suite à l'interdiction de transporter et d'utiliser vos appelants jusque la fin de la saison, vous avez du temps libre puisque vous n'allez plus à la chasse. Ou, si vous y allez, c'est pour vous ennuyer, cette chasse n'ayant aucun attrait sans appelants. Adressez aux responsables - l'Elysée et de Matignon - la facture pour votre saison de chasse fichue.



Photo : Laurent Jaoul



Photo : Christian Ilier

### Pourquoi cette démarche ?

① Il est clair que l'interdiction du transport et de l'usage des appelants est une mesure " gadget " n'ayant aucune incidence sur la propagation ou non de la grippe aviaire.

② Le Mouvement CPNT a demandé la levée de cette mesure sans fondement que votre ministre de tutelle, Nelly Olin, était prête à assouplir.

③ Les chasseurs ont reçu de Matignon un " niet " sans appel et sans concessions, sur ordre de l'Elysée. Mieux : l'interdiction a été reconduite jusque la fermeture de la chasse.

**C'est pourquoi nous vous invitons à adresser aux responsables - l'Elysée et Matignon - la facture de votre saison de chasse fichue. Pour le préjudice moral, il semble que 1.500 € soit un minimum. Pour le préjudice financier, comptabilisez :**

- l'action de chasse que vous avez payée en début de saison ;
- l'alimentation et les soins aux appelants et à votre chien si vous en avez un ;
- la validation de votre permis de chasser ;
- les frais de l'entretien de votre zone humide, réalisé pour pratiquer la chasse ;
- le remboursement des impôts liés à votre bien si vous êtes propriétaires de hutte ;
- les frais entrepris pour mettre en conformité vos parcs...



**Accompagnez cette facture d'un message très bref, précisant évidemment vos nom et adresse.**

*Monsieur le Président, Monsieur le Premier Ministre,*

*Pour vous protéger de toute responsabilité en cas d'apparition de grippe aviaire, vous avez annulé ma saison de chasse, pour laquelle j'avais engagé des frais. Il est clair qu'une démocratie ne peut priver des citoyens de leur loisir pour simplement couvrir ses dirigeants et sans compensations financières. J'ai l'honneur d'adresser à vos services la facture ci jointe, ainsi qu'un RIB pour le paiement.*

*Par ailleurs avant de renouveler mes actions de chasse et de valider mon permis de chasser en 2006, j'aimerais savoir si vous comptez maintenir votre protection l'année prochaine.*

*En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, etc...*

### Les adresses \*

Monsieur le Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55, rue du faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

M. Le Premier ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 Paris



Par souci d'information, s'il vous reste un peu de temps, envoyez donc aux ténors de l'opposition (sic) photocopie de votre courrier, en leur demandant ce qu'ils en pensent, et quelle aurait été leur attitude s'ils avaient disposé d'un pouvoir décisionnel en la matière.

Nicolas Sarkozy - UMP  
55, rue La Boétie  
75384 Paris Cedex 08

François Hollande - Parti Socialiste  
10, rue de Solferino  
75333 Paris Cedex 07

\* Pour écrire au Président de la République, il est inutile de mettre un timbre sur votre enveloppe, l'affranchissement est gratuit.

## ■ Natura 2000 : les classements continuent !

On sait, en lisant les documents du Ministère de l'écologie, que l'intensification du réseau Natura 2000 en France est une priorité absolue pour le gouvernement, reprenant en cela une position constante du gouvernement Jospin avec les verts !

## ■ Natura 2000 : CPNT Aveyron dénonce !

Il y a belle lurette que CPNT démontre le stratagème employé par les écolos anti-tout et leurs complices gouvernementaux pour mettre les territoires de France sous cloche où tout ou presque sera interdit au pire et très restreint au mieux.

Ce plan de protection européen, qui crée les kolkhoses de la nature, consiste à spolier les usagers et propriétaires en confisquant, sous de fallacieux prétextes et plans de gestion, leurs territoires, leurs usages et leurs traditions.

CPNT AVEYRON vient de s'élever une nouvelle fois contre ce projet qu'a agréé la Communauté de Communes du secteur de MILLAU et ce, mal-

gré les informations faisant état, sur base de jurisprudences et de textes officiels de toutes ces restrictions. Et celles-ci seront confiées et leur gestion quotidienne également à des ultras de la protection ! Qu'en deviendra-t-il des tendelles, de la chasse ou de la pêche, des loisirs verts ?

Aujourd'hui, d'autres sites ont été classés et Natura 2000 va venir frapper de nouveaux territoires et usages. Ainsi, ont été classés en ZPS

par des arrêtés ministériels récents : le Haut Val d'Allier, les basses vallées de la Vienne et de l'Indre, le 2000 massif de Villefermoy, les falaises du mont Caume, les monts et Plomb du Cantal, le val d'Allier bourbonnais, le marais de Pagny-sur-Meuse,

impacts d'un tel classement ! Est-ce cela la démocratie ? L'étonnement et l'écœurement sont de mise quand on voit des élus décider de telles restrictions pour d'autres, sans tenir compte de leur avis alors qu'il ne s'agit ni plus, ni moins d'un détournement, voire d'une confiscation, du droit de propriété au détriment des populations qui vivent la ruralité au quotidien. Un carcan vient de leur être posé et ce n'est pas admissible ! CPNT AVEYRON appelle tous les propriétaires à s'élever et à se mobiliser contre ce projet: qu'ils saisissent toutes les autorités compétentes (façon de parler !), administratives

## ■ Natura 2000 : tout y passera, rien ne les arrête !

Dans le cadre du programme européen de conservation de la diversité biologique, le gouvernement français a décidé d'inclure les chenaux de navigation au titre de la " directive habitat " !

La France fait en effet l'objet de plusieurs procédures contentieuses pour désignation insatisfaisante de sites. Les grands estuaires, comme ceux de la Seine, de la Loire et de la Gironde, sont concernés mais l'ensemble des infrastructures nécessaires à l'activité portuaire reste en dehors du périmètre.

Si officiellement, Natura 2000 n'a pas pour but d'entraver les activités commerciales, dans les faits et à cause de ses impacts, il risque fort bien d'en être tout autre ! Ainsi, on sait que celles-ci sont tolérées dans les périmètres retenus, dès lors

qu'elles ne sont pas nuisibles à l'habitat et à l'écosystème ; on appréciera la nuance et les chasseurs savent bien ce que veut dire une tolérance. Pourquoi jouer ainsi sur les mots alors qu'il suffirait d'écrire clairement que les activités commerciales sont libres et ne sont pas touchées par le dispositif Natura 2000 ?

Pour l'Europe, les différents estuaires seront décrits dans un " état de référence " qu'il faudra préserver, donc qu'il faut classer en Natura 2000. Afin de ne pas handicaper certains ports de l'Union, installés dans des zones particulièrement riches en terme de faune et de flore, la Commission européenne a décidé de mettre en place un groupe de travail qui planchera sur un cadre commun de contraintes.

et les basses vallées angeviennes et prairies de la Baumette.

Pour plus de renseignements, le détail de ces classements est disponible sur le site internet

<http://www.legifrance.gouv.fr>

et politiques, pour leur demander officiellement la preuve, le contenu et la motivation des enquêtes préalables obligatoires de ces territoires (et pas les simples références bibliographiques habituelles !). En fonction des réponses (s'il y en a), agissez pour " violation de la propriété privée ". Ce sont les dernières cartes à jouer avant la mise en place du diktat forcené de l'écologisme européen, poursuivant son emprise avec l'aide des décideurs politiques !

Action exemplaire de nos amis d'AVEYRON, autour de Jean-Robert EVESQUE, Délégué départemental : à multiplier dans toute la France.

et se mobiliser contre ce projet: qu'ils saisissent toutes les autorités compétentes (façon de parler !), administratives

et politiques, pour leur demander officiellement la preuve, le contenu et la motivation des enquêtes préalables obligatoires de ces territoires (et pas les simples références bibliographiques habituelles !). En fonction des réponses (s'il y en a), agissez pour " violation de la propriété privée ". Ce sont les dernières cartes à jouer avant la mise en place du diktat forcené de l'écologisme européen, poursuivant son emprise avec l'aide des décideurs politiques !

Action exemplaire de nos amis d'AVEYRON, autour de Jean-Robert EVESQUE, Délégué départemental : à multiplier dans toute la France.

Verdon a été revue en excluant les espaces utilisés pour l'activité portuaire. Une zone recentrée sur les marais (ce sont les propriétaires et les chasseurs qui vont être contents !) permettrait ainsi au PAB de maintenir et de préserver les enjeux économiques qui se développent à proximité du terminal. Le Port autonome parle d'" un axe essentiel pour le Port de Bordeaux qui dispose, en façade maritime, de ce terminal bénéficiant d'accès nautiques privilégiés ". L'établissement public espère ne " pas pâtir de ces orientations dans la mesure où les impacts de son activité sur l'estuaire demeurent mesurés ". Visiblement, la direction n'est pas rassurée quant à son avenir et son développement...

### ■ Europe : ils n'ont décidément toujours rien compris !!!

Rappelez-vous : le 29 mai, après une campagne à laquelle a fortement participé CPNT, les Français rejetaient le projet de Constitution européenne lors du référendum. Les raisons étaient multiples : incompréhension des objectifs de l'Europe, illisibilité du texte, rejet de la poli-

tique européenne trop destructrice socialement, refus de l'adhésion de la Turquie, attachement à notre indépendance et à notre autonomie, rejet des technocrates et des traîtres à nos intérêts nationaux, etc...

Normalement (enfin, en réelle démocratie !), les gouvernants

français et européens auraient du en tirer les leçons et tenir compte de l'avis du peuple. Force est de constater que c'est loin d'être le cas et les exemples ne manquent pas, (PAC, TVA, budget, Natura 2000, Turquie,...) sans parler du double-langage et des postures multiples et variées sur la question ! ■

### ■ L'Europe politique : attention à ne pas déshabiller et spolier la France !

Vu dans la presse nationale début octobre, la posture de nos dirigeants nationaux s'expliquerait par la volonté, selon un des principaux collaborateurs du président, de ne poursuivre qu'un seul objectif : "Faire évoluer la Commission. Il faut qu'elle cesse de s'enfermer dans une vision strictement juridique et technocratique des problèmes, pour jouer un rôle politique et énoncer des principes." Soit,

mais c'est bien justement le problème : elle ne devrait être qu'aux ordres des Etats pour retirer aux technocrates bruxellois leurs pouvoirs exorbitants. Or, en lui donnant un rôle politique, on ne ferait que renforcer cette prééminence et creuser le fossé entre Bruxelles et nos Etats dont les gouvernants ne seraient plus que des pantins aux ordres de Bruxelles (ce qui est malheureusement de plus en plus le cas !).

Et puis c'est oublier que la Commission a déjà (malheureusement) un rôle politique de 1er plan et la Directive Bolkestein en est un exemple : en fixant une ligne ultralibérale à la réglementation économique européenne, n'est-ce jouer pleinement un rôle politique ? Pour CPNT, il est grand temps de rendre à la France ses prérogatives et de lui permettre de défendre ses emplois dans et contre l'Europe s'il le faut ! ■

**NATURA 2000 : LA COMMISSION EUROPEENNE CHERCHE DES COMPLICES ET DES PORTE-SERVIETTES !**

Lors d'une réunion récente de l'intergroupe chasse au Parlement européen (qu'on n'a pas du tout entendu depuis plusieurs mois sur la question de la grippe aviaire et des appellants...), le Commissaire européen à l'environnement, le Grec S. DIMAS, a annoncé que la Commission allait financer un nouveau projet sur Natura 2000 : la promotion de ce plan de protection à travers toute l'Europe par des Ambassadeurs cynégétiques (donc des chasseurs !...). Ne riez pas, c'est avec l'argent du contribuable ! On attend toujours la réaction de l'intergroupe Chasse...



I M P R I M E R I E

# CACHE

Offset Feuilles  
&  
Rotatives

Z.I. du Camp du Drap d'Or  
CD 231 - BP 63 - 62610 Balinghem

Tél. : 03 21 35 20 09 - Fax : 03 21 35 91 65

[pao.cache@nordnet.fr](mailto:pao.cache@nordnet.fr) - [tcache@nordnet.fr](mailto:tcache@nordnet.fr)

## Restauration : mic-mac sur la T.V.A. à 5,5% !

Vieille revendication de CPNT (cette mesure figurait dans notre programme européen et présidentiel), la TVA à 5,5% pour la restauration vit un moment crucial.

Reprise elle aussi comme promesse "ferme" (mais sans résultat depuis 3 ans...) de l'actuel Président de la République et de tous les candidats UMP aux dernières législatives, elle se fait attendre et ce n'est pas une Europe à 25 qui va arranger les choses puisqu'il faut l'adoption à l'unanimité, ce qui a encore été repoussé début décembre à Bruxelles lors d'une réunion officielle des Ministres des finances européens puis de nouveau au Conseil Européen des chefs d'Etats du 16 décembre.

CPNT affirme sa totale solidarité avec les restaurateurs qui expriment dans toute la France leur légitime colère contre la discrimination fis-

cale qui affecte leur activité.

CPNT entend ainsi défendre non seulement une culture et un art de vivre liés à la gastronomie française mais aussi une activité prescriptrice des produits de l'agriculture et donc vitale pour l'économie de notre pays.

L'Europe et la France ont tort de "maltraiter" la restauration traditionnelle essentielle au tourisme, à l'emploi et à l'image de la FRANCE.

Tous sont prêts à investir, à créer des emplois ou à revaloriser les salaires si le taux de TVA est réduit à 5,5 % comme celui dont bénéficient la restauration rapide et les traiteurs sur leurs ventes à emporter.

Pourquoi une activité porteuse d'avenir est-elle pénalisée par "deux poids, deux mesures" ?

CPNT se joint à la profession

pour réclamer une diminution du taux de TVA à 5,5% afin de rétablir la compétitivité de la restauration traditionnelle qui est désavantagée par rapport à un mode de consommation "mondialisé et uniformisé".

CPNT est naturellement très attaché à ce secteur garant de la diffusion des produits régionaux naturels de qualité et de l'emploi en France.

Les valeurs culturelles qui sont transmises au travers de cette activité sont essentielles à la bonne santé économique de notre pays mais aussi à la pérennité d'un mode de vie convivial et familial équilibré.

Le Président de la République va-t-il maintenant enfin tenir sa promesse ? ■



## Carburants : CPNT dénonce la hausse constante des prix

CPNT exprime sa solidarité à l'égard de la population française et qui s'est étendu progressivement à l'ensemble des professionnels utilisateurs de carburants, ce qui a valu des aménagements catégoriels pour certains.

Après la désresponsabilisation scandaleuse du gouvernement qui s'est déchargé sur les compagnies pétrolières pour justifier son inaction, CPNT exprime son indignation face à cette gestion catégorielle des revendications exprimées par les différentes corporations que sont les marins-pêcheurs, les bacheliers, les routiers, les ambulanciers, les agriculteurs... etc.

Les professionnels expriment un mécontentement légitime, tant la hausse exorbitante des prix cette année leur a causé de graves problèmes de trésorerie. Au surplus, une baisse générale du prix des carburants s'impose dans la mesure

où les particuliers subissent également de plein fouet des augmentations successives de l'essence et du fioul domestique, notamment en zone rurale où sans véhicule, on ne peut rien faire !



Le gouvernement ne peut, comme il l'a fait notamment pour certaines catégories qui ont demandé une baisse des charges, opposer une fin de non recevoir à chaque catégorie professionnelle et aux particuliers au nom de "l'intérêt de la République".

La fiscalité du carburant constitue en effet un véritable pan de la réforme fiscale dont le gouvernement ne

devrait pas faire l'économie !

Il est économiquement vital pour tous de voir baisser le prix des carburants lorsque l'on sait ce que représente la voiture dans notre pays, notamment dans les zones rurales où elle demeure trop souvent le principal moyen de communication face au désengagement progressif des services publics au profit d'une meilleure rentabilité.

Ce silence du gouvernement, sur la question du transport et des carburants en zones rurales, est une condamnation pure et simple des campagnes déjà lourdement touchées par la marginalisation économique et la désertification.

Outre une politique énergétique, CPNT propose de repenser entièrement une politique d'aménagement du territoire irresponsable lorsqu'elle condamne directement le monde rural !

C'est certainement la voie à suivre pour servir "l'intérêt de la République". ■

Bulletin mensuel  
d'information, du Mouvement  
Chasse-Pêche-Nature-Traditions

### Siège social :

CPNT 245, bd de la Paix  
BP 87546 - 64075 PAU CEDEX  
Tél. : 05 59 14 71 71  
Fax : 05 59 14 71 72

### Site internet

[www.cpnt.asso.fr](http://www.cpnt.asso.fr)

### Adresse mail

[cpnt@cpnt.asso.fr](mailto:cpnt@cpnt.asso.fr)

### N'hésitez pas à vous abonner à la newsletter de CPNT.

*Vous recevrez ainsi régulièrement toutes les informations et les communiqués de presse. Il vous suffit de vous rendre sur notre site internet et d'y rentrer votre adresse mail.*

### Ce service est entièrement gratuit et garanti sans virus.

*Vos coordonnées restent confidentielles. Vous pourrez à tout moment vous désinscrire automatiquement de ce service.*

### Directeur de la publication

Frédéric NIHOUS

### Réalisation

A. P. Esp@ce Info - 34131 Mauguio

### Impression

Cache - 62610 Balinghem

### N° de commission paritaire

1108 P 11164

### Service abonnement

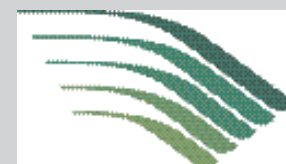
#### Vente par abonnement

Merci de nous signaler tout changement d'adresse ou toute anomalie concernant vos coordonnées

### Tarif annuel : 7 euros

### Publication mensuelle

10 numéros publiés par an  
(pas de parution en juillet - août)



Chasse Pêche Nature Traditions

# SOUTENEZ CPNT

■ La loi sur le financement des partis politiques vous autorise à payer moins d'impôt tout en vous permettant de défendre vos idées. Pour bénéficier de cette mesure, joignez à votre déclaration de revenus le reçu fiscal anonyme correspondant à votre don, sans mention de l'organisme bénéficiaire, que vous recevrez à votre domicile en début d'année 2006.

Ainsi, avec cette réduction d'impôts de 60%, si vous faites un don de 50 euros, il vous en coûte en réalité 20 euros.

Quelques exemples de dons :

Votre chèque de souscription de...	20€	30€	40€	100€	150€
... vous coûte réellement	8€	12€	16€	40€	60€

■ Le règlement ne peut être consenti que par une personne physique dûment identifiée (pas de compte d'association, d'exploitation, de société, etc.)

■ Les informations transmises sont des-tinées à l'usage exclusif des services de CPNT et ne seront en aucun cas transmises à un tiers. En application à la loi L.27 du 06/01/78, vous pourrez accéder aux informations vous concernant et procéder éventuellement aux rectifications nécessaires auprès de nos services.

## Je décide de donner au Mouvement CPNT les moyens de défendre mes idées

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Email .....

Je fais un don de ..... €

Signature obligatoire

**A retourner avec le règlement à  
CPNT - B.P. 87546 - 64075 PAU cedex**

## La boutique CPNT

Bon de commande à retourner accompagné d'un chèque libellé à l'ordre d'AF CPNT à : CPNT B.P. 87546 - 64075 PAU CEDEX

Désignation	Quantité	Taille ou Motif broderie	Prix unitaire (TTC)	Prix total
<b>Promo 1</b> : Le sac à dos + 5 tee-shirts + 10 pin's + 10 autocollants + 1 casquette	<b>PROMOTION</b>		50 €	
<b>Promo 2</b> : 1 couteau, 1 sac à dos + 1 tee-shirts + 1 casquette			20 €	
Sac à dos* <small>vert ou marine</small>	<b>PROMOTION</b>		<del>10 €</del> 7 €	
Stylo			1,50 €	
Couteau			13 €	
Autocollant			1 €	
Briquet			1,50 €	
Pin's			1 €	
Casquette (blanche ou verte)			5 €	
Béret kaki brodé : <small>(truite, canard)</small>	<b>PROMOTION</b>	Motif :	<del>15 €</del> 12 €	
Tee-shirt (L, XL, XXL) *		Taille :	5 €	
Ecusson : <small>(Canard, brochet, bécasse, sanglier, chevreuil)</small>	<b>PROMOTION</b>	Motif :	<del>8 €</del> 5 €	
<b>Total</b>				
Participation aux frais de port	<b>5 €</b>			<b>5 €</b>
<b>Prix total TTC</b>				

### Vos coordonnées :

Nom - Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Téléphone : .....

## Attention, nouveaux tarifs de cotisations pour 2006

En raison de la situation financière du Mouvement et parce que le prix des cotisations n'a pas changé depuis 3 ans, notre Assemblée Générale a adopté le 1er octobre 2005 une augmentation des cotisations qui est effective depuis le 1er janvier 2006 (rappelons que 60% de l'adhésion sont déductibles des impôts l'année suivante) :

- Adhésion simple : 20 €



- Adhésion avec abonnement : 25 €



- Adhésion "Couple" : 32 €

(- 2 adhésions et 1 abonnement au bulletin d'information CPNT Infos)



- Création d'une carte d'adhésion spéciale "Membre Bienfaiteur" : à partir de 50 €

Un reçu fiscal de 43 € sera adressé automatiquement en début d'année suivante.

# Bulletin d'adhésion à CPNT

Le règlement ne peut être consenti que par une personne physique dûment identifiée (pas de comités d'association, d'exploitation, de société, etc.)

L'adhésion est prise en compte à la date d'enregistrement dans notre base de données pendant une période d'un an. La carte d'adhésion vous sera adressée sous huitaine.

Les informations transmises sont destinées à l'usage exclusif des services de CPNT et ne seront en aucun cas transmises à un tiers. En application de la loi L.27 du 06/01/78, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et procéder éventuellement aux rectifications nécessaires auprès de nos services.

En cas de versement par chèque à son nom, toute personne ayant fait un don à CPNT entre le 01/01 et le 31/12 de l'année, recevra automatiquement, au début d'année suivante, un reçu fiscal de montant du don et de l'adhésion, lui permettant de déduire 66% de la somme de la déclaration d'imposition sur les revenus.

Pour les adhésions simples, payées par chèque personnel entre le 01/01 et le 31/12 de l'année, il est possible, sur demande uniquement, d'obtenir un reçu fiscal en début d'année suivante.

L'abonnement au bulletin comprend 10 numéros (pas de parution en juillet et en août).

Pour tout renseignement, contactez nous au 05.59.14.71.71

Première adhésion       Renouvellement adhésion (N° .....)

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Email .....

Profession .....

Mandats (associatif, électif) .....

**OUI, je souhaite souscrire :**

une adhésion simple à 20 €

une adhésion et un abonnement au bulletin mensuel à 25 €

une adhésion couple (même adresse - 2 adhésions et un abonnement) à 32 €

Nom / prénom du conjoint .....

une adhésion membre bienfaiteur (avec abonnement) à 50 €

je souhaite faire un don de ..... € à CPNT (60% déductibles des impôts !)

Je joins mon règlement de ..... € à l'ordre de « AF CPNT »

**Important : pas de chèque de personne morale (sociétés, entreprises, associations, etc.)**

Signature obligatoire :

(Validé en vigueur jusqu'au 31/12/2006)

à retourner avec le règlement sous enveloppe affranchie à : CPNT - BP 87546 - 64075 PAU CEDEX

### IMPORTANT !

Rappel sur le reçu fiscal 2005 qui me permet de déduire 60 % de mon don à CPNT

Comme chaque année, les reçus fiscaux seront expédiés automatiquement, fin janvier début février, à toute personne ayant fait un don, une adhésion membre bienfaiteur ou une adhésion avec un don.

Comme précisé sur les bulletins d'adhésion et de la lettre d'accompagnement de la carte d'adhésion, les personnes ayant souscrit une adhésion simple ou avec abonnement, peuvent obtenir, s'ils ne l'ont pas déjà précisé lors de l'adhésion, un reçu fiscal sur demande uniquement (par courrier, email ou par téléphone).

Un reçu sera établi pour chaque opération de la valeur du don et de l'adhésion (seul l'abonnement au journal ne donne pas droit à une déduction fiscale), à la condition expresse que le règlement ait été fait sur son compte bancaire personnel et encaissé par CPNT entre le 01/01/2005 et le 31/12/2005.

**IMPORTANT :** Ce document est unique. Il est à conserver précieusement, et ne peut pas être refait en cas de perte.

Pour tout renseignement contactez nous au 05.59.14.71.71